

DEL 04.04.2014-041 : Charte Ya d'ar brezhoneg – désignation des personnes référentes chargées d'en assurer le suivi

L'office public de la langue bretonne est un établissement public regroupant la Région Bretagne, la Région Pays de Loire, les cinq départements de la Bretagne historique et l'Etat. Il a pour objectif la définition et la mise en œuvre des actions à entreprendre pour la promotion et le développement de la langue bretonne dans tous les domaines de la vie sociale et publique. A ce titre, l'office a lancé en 2001 la campagne « Ya d'ar brezhoneg ». Suite au succès de cette initiative dans le domaine privé, le conseil d'administration de l'office a décidé d'ouvrir la certification « Ya d'ar brezhoneg » aux communes. Son objectif est de faire participer un maillon essentiel de la vie publique.

Le vendredi 26 avril 2013, la commune de Bannalec a signé une demande de certification Ya d'ar brezhoneg de niveau 2 avec un délai de deux ans pour y parvenir.

A la suite du renouvellement du conseil municipal il convient de désigner les personnes référentes qui seront chargées d'assurer le suivi de ce dossier.

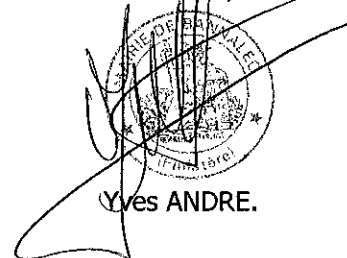
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Désigne deux personnes référentes qui seront chargées d'assurer le suivi de l'application de la charte soit Monsieur Marcel Jambou ainsi que le directeur général des services.

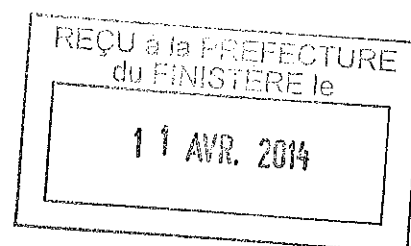
DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



Yves ANDRE.





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

L'An deux mil quatorze, le quatre avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-neuf mars deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, M. Alain LE BRUN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, , Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TÈRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Marcel JAMBOU, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRÉ, (arrivé en cours de séance),
Mme Martine PRIMA excusée, qui a donné procuration à Mme Marie-Josée TOULLEC,
M. Stéphane LE PADAN, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Jérôme LEMAIRE.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.